

# **DEMANDE DE TARIFICATION ENTREPRENEUR**

## **« Assurance obligatoire de la responsabilité décennale dans le secteur de la construction » (RC décennale)**

---

Le formulaire annexé à la présente est destiné à adresser une demande de tarification au Bureau constitué à cet effet en vertu de l'art. 10 de la loi du 31 mai 2017 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et portant modification de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

le formulaire ainsi que ses annexes doivent être adressées au

**« BUREAU DE TARIFICATION 'RC décennale' »**  
C/O FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE  
Rue de la Charité 33 Bte 1  
  
1210 BRUXELLES

### **Quand pouvez-vous vous adresser au Bureau de tarification ?**

Vous pouvez vous adresser au Bureau de tarification lorsque, pour le même chantier et les mêmes travaux à réaliser au moins 3 entreprises d'assurances que vous avez consultées ont refusé de vous accorder une couverture d'assurance « responsabilité décennale » lorsque cette couverture est rendue obligatoire par la loi du 31 mai 2017 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et portant modification de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

La demande doit concerner une police d'assurance individuelle pour vous couvrir lorsque vous êtes soumis à l'obligation d'assurance RC décennale dans le cadre des travaux que vous réalisez sur le chantier qui est repris ci-après.

### **Comment introduire une demande au Bureau de tarification ?**

La demande peut être introduite par le preneur d'assurance ou par un intermédiaire.

Vous complétez le document « demande de tarification » ci-joint. Veillez à fournir **tous** les renseignements demandés. Si toutefois un point est sans objet, faites-y figurer la mention « néant ». Vous renvoyez ensuite cette demande, **dûment complétée et signée**, au Bureau de tarification, **accompagnée des documents** dont la liste est reprise en page 5.

Dès que le secrétariat du Bureau de tarification sera en possession de votre demande **complète et signée** et des **annexes**, votre dossier sera transmis au Bureau de tarification. Celui-ci dispose alors d'un délai de 2 mois – le cas échéant, après réception des conclusions de l'organisme de contrôle si celui-ci a été sollicité par le Bureau de Tarification - pour établir une offre de tarification.

**Toute communication s'effectuera via email.**  
**À défaut d'adresse e-mail valable, la communication s'effectuera par courrier postal**





**III. ARCHITECTE**

Nom & Prénom si personne physique ou dénomination sociale si personne morale : \_\_\_\_\_ Numéro de matricule : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro BCE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**IV. SOUS TRAITANCE**

**Y-a-t-il des sous-traitants:**                     oui     non

**Lesquels** (s'il y a plus que deux sous-traitants, veuillez mettre les informations demandées en annexe):

Nom du sous-traitant: \_\_\_\_\_ N° BCE (\*): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom(s) du ou des représentant(s) légal (légaux) si différent(s) du nom ci-dessus:  
\_\_\_\_\_

Travaux réalisés:  
.....

Nom du sous-traitant: \_\_\_\_\_ N° BCE (\*): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom(s) du ou des représentant(s) légal (légaux) si différent(s) du nom ci-dessus:  
\_\_\_\_\_

Travaux réalisés:  
.....

(\*) : pour les entrepreneurs étrangers, le numéro de TVA

---

**Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.**

### V. DOCUMENTS A JOINDRE EN ANNEXES DE CE FORMULAIRE DE DEMANDE

- la copie des 3 refus motivés d'assurance (trois entreprises d'assurance agréées qui proposent la couverture RC décennale en Belgique) pour le même chantier et les mêmes travaux à réaliser,
- pour les demandeurs belges, un extrait (\*) complet de l'inscription à la BCE et pour les demandeurs étrangers, un extrait (\*) du registre de commerce ou du registre professionnel
- la preuve de la capacité professionnelle du demandeur en ce compris celle des éventuels sous-traitants:
  - Pour les demandeurs belges : une preuve récente (\*) de la maîtrise des compétences professionnelles exigées (ou le la dispense de cette preuve)
  - Pour les demandeurs étrangers : une récente (\*) attestation de reconnaissance des qualifications professionnelles (Attestation CE)
- une attestation TVA / ONSS du dernier trimestre,
- la preuve d'une situation financière et comptable saine
  - Pour les personnes morales : une copie complète des derniers comptes annuels publiés,
  - Pour les personnes physiques : une balance actifs - passifs récente (\*) certifiée conforme par un comptable ou un réviseur d'entreprises et une récente (\*) attestation d'emploi de l'ONSS
- une copie du plan d'entreprise / plan financier si le demandeur a été en faillite dans les 3 années précédant la demande,
- une copie de la proposition de contrat d'entreprise pour le chantier,
- une copie du dossier technique du chantier (p.ex. plans, implantation, coupe, rapport d'essais de sol, éléments techniques complémentaires, ...),
- chiffre d'affaires des 3 dernières années pour les prestations sur des biens immobiliers en Belgique

(\*) datant de moins de 3 mois au moment de l'introduction du dossier

### VI. ATTESTATION D'ASSURANCE

L'attestation d'assurance RC décennale est envoyée après paiement de la prime et signature pour accord de la police d'assurance

Le soussigné certifie que la présente demande a été remplie sincèrement et complètement.  
Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances pourra entraîner des poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

Fait à ....., le

**Signature du preneur  
d'assurance,**

**Si une rubrique est sans objet, veuillez y faire figurer la mention NEANT.**

